

Restauration, activités périscolaires et extrascolaires : Colomiers ajuste ses tarifs

A compter de la rentrée de septembre 2024, la Ville de Colomiers appliquera une nouvelle grille tarifaire pour la restauration scolaire, ainsi que l'Accueil de loisirs associé à l'école et les centres de loisirs.

Inchangés depuis la rentrée 2015 pour l'ensemble des prestations et depuis 2018 pour les centres de loisirs, les tarifs columérins restent parmi les plus bas de ceux appliqués dans les communes de Toulouse Métropole.

"Il était indispensable pour la Municipalité de garantir la stabilité des tarifications périscolaires sur une période longue, notamment durant les années de crise sanitaire, rappelle Karine Traval-Michelet, Maire de Colomiers et Vice-Présidente de Toulouse Métropole. Dans le même temps, la Ville de Colomiers enregistrait une augmentation significative du coût des denrées, des ressources humaines et des fluides. En parallèle, elle développait un large programme d'éducation au goût et menait un important travail de fond, dans le cadre de la loi Egalim, pour atteindre 50% d'achats durables, dont 25% de produits issus de l'agriculture biologique, utilisés dans la préparation de ses repas."

Des tarifs inférieurs aux communes voisines

Concrètement, le tarif horaire de l'Alae enregistrera une augmentation de 0,01 à 0,1 euro, en fonction des quotients familiaux des foyers. *"Les tarifications restent progressives et corrélées aux revenus des familles, en fonction de 8 tranches de quotients familiaux"*, rappelle Catherine Clouscard-Martinato, Adjointe à Mme le Maire déléguée à l'Éducation, à la Parentalité et aux Loisirs éducatifs.

"A titre de comparaison, les tarifs columérins restent bien inférieurs à ceux pratiqués dans des communes voisines de l'agglomération, comme Toulouse, Tournefeuille ou Plaisance-du-Touch, complète l'Adjointe. Ce différentiel tarifaire est de 2 à 12 centimes par exemple pour la première tranche, et peut atteindre 1 euro pour la 8e tranche, en comparaison avec certaines communes."

Restauration scolaire : 1400 enfants bénéficient de la gratuité ou de la semi-gratuité

En matière de restauration, la Ville de Colomiers conserve la gratuite et la semi-gratuité pour un tiers des écoliers, soit environ 1400 enfants. 420 familles, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 400, continueront à bénéficier de la gratuité de la cantine, et 680 familles (quotient familial entre 401 et 680) bénéficieront d'un tarif adapté de 1,5

euro par repas.

Par ailleurs, afin de rendre les tarifs encore plus progressifs, dans un souci de justice sociale, une nouvelle tranche a été ajoutée, portant leur nombre à 5 paliers de tarifs, au lieu de 4 précédemment.

Les tarifs de la restauration scolaire varient ainsi de 0 euro à 3,90 euros par repas. "Le coût de revient réel pour la commune était de 11,21 euros en 2023. Depuis 2015, ce coût réel a progressé de plus de 25% pour la Ville, complète Catherine Clouscard-Martinato. Cela représente une prise en charge du coût de la restauration de 80% pour la commune. Il s'agit d'un engagement fort de la Municipalité, nécessaire à l'accompagnement des enfants et des familles."

Votre contact

Dimitri Foltran

Direction de la communication

05 61 15 24 42

dimitri.foltran@mairie-colomiers.fr